



CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Communiqué de presse

PILOTAGE DE LA QUALITE AFFECTIVE, EDUCATIVE ET SOCIALE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, Sylviane Giampino, a **remis le 25 avril 2019 le rapport *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*** à Christelle Dubos et Adrien Taquet, secrétaires d'État auprès de la ministre de la Santé et des Solidarités.

Ce rapport définit les repères permettant d'améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants, partageables par tous les acteurs, en s'appuyant sur les dix articles du ***Texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant*** de 2017. Il propose un pilotage de qualité, en partant des fondamentaux du développement et de l'épanouissement des jeunes enfants, dans la perspective d'une meilleure égalité entre les enfants et prise en compte de leurs familles.

Le Conseil enfance du HCFEA propose **24 repères pour un référentiel de qualité commun aux acteurs de la petite enfance** :

- pour un accueil de l'enfant personnalisé et ajusté à son contexte familial et social (projets social, d'établissement et d'accueil étoffés, dispositifs pour aller vers les familles, notamment pour les 200 000 enfants qui, à deux ans, n'ont jamais bénéficié d'une socialisation dans un mode d'accueil professionnalisé) ;
- pour expliciter les modalités d'interactions avec les enfants et de pratiques régulières favorables à leur sécurisation affective, leurs repères relationnels, leur développement sensori-moteur, langagier et logique, leur socialité et leur sensibilité culturelle et environnementale ;
- pour des modes d'accueil bienveillants envers les enfants et ouverts sur l'extérieur.

S'y ajoutent 24 propositions pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs.

Ayant vocation à faire évoluer le cadre normatif, ces propositions posent des jalons pour l'amélioration des pratiques, la réflexivité régulière, la professionnalisation et la reconnaissance des métiers de la petite enfance :

- avec pour les EAJE, des temps dédiés, des modalités de suivi et d'auto-évaluations internes ;
- avec pour les assistants maternels et les gardes à domicile, le renforcement de la mission des relais d'assistants maternels et un socle minimal de temps de regroupement et de réflexion sur les pratiques en RAM. Les parents employeurs devront prévoir les aménagements de temps de travail ;
- avec des formations communes à tous les professionnels.

À court terme, ce rapport a vocation à servir de matrice à la campagne de formation continue des professionnels de la petite enfance prévue par la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

Le rapport et sa synthèse peuvent être téléchargés sur le site du HCFEA aux liens suivants :

[Synthèse rapport qualité AJE](#)

[Rapport qualité AJE](#)